

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Aix-en-Provence, le

4 - SEP. 2018

Service national d'ingénierie aéroportuaire

Pôle d'Aix-en-Provence

Bureau de la gestion domaniale

Nos réf. :

Vos réf. :

Affaire suivie par : Sandrine Vire
Sandrine.vire@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : + 00 4 42 33 77 68

Objet : PC 084 078 18 N0019 – CN'AIR

SPUR/DSAF
10 SEP. 2018
ARRIVEE

DDT 84

Services de l'Etat en Vaucluse
Lieu-dit D.D.T.-SPUR/DSAF

84905 AVIGNON CEDEX 9

A l'attention de Monsieur Pascal LE BIANNIC

Par courrier reçu le 29 août 2018, vous avez saisi mon service d'une demande d'avis relative au permis de construire cité en objet concernant la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol située Ile Vieille à Mondragon (84430).

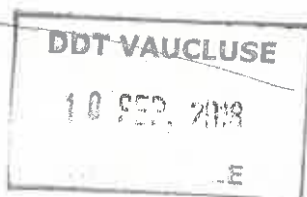
Les dispositions de la Direction Générale de l'Aviation Civile en vigueur, concernant les projets d'installations de panneaux ou parcs photovoltaïques à proximité des aérodromes, sont définies dans sa note d'information technique EDITION N° 4 en date du 27 juillet 2011, sous-titrée « Dispositions relatives aux avis de la DGAC sur les projets d'installations de panneaux photovoltaïques à proximité des aérodromes » téléchargeable sur internet à l'adresse suivante :

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/3_2_NIT_Photovoltaïque_V4_signee_27juillet11.pdf

Au regard de cette note d'information technique (NIT) ce projet est situé à plus de 3 km de tout aérodrome.

Par conséquent, l'Aviation civile émet un avis favorable à ce projet, s'agissant de l'absence de risque d'éblouissement gênant pour la navigation aérienne.

Je demeure à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile.



L'adjoint au directeur de l'Aviation Civile
Aix-en-Provence
Ministre BASSI

P.J : 1 dossier